

manifeste l'espoir naïf et quelque peu pathétique que ses amis et alliés du monde des affaires vont enfin faire ce qu'on attend d'eux. Je dis naïf et pathétique parce qu'il n'est que de regarder les désastres monumentaux que sont le programme du ministère de l'Expansion économique régionale et le programme de restrictions volontaires de la Commission des prix et des revenus pour s'apercevoir que cette méthode n'a jamais réussi et ne réussira jamais.

Le ministre des Finances (M. Benson) nous présente un bill qui créera une société privée qui échappera totalement au gouvernement, dans le seul but de maximiser les bénéfices, puis, par quelque tour de passe-passe intellectuel que je suis absolument incapable de suivre, il nous dit que cette société, qui dans le fond ne diffère aucunement de n'importe quelle autre société canadienne, réalisera ce qu'on n'a pu faire, c'est-à-dire que notre futur essor économique se fasse sous une égide canadienne, que notre économie soit rationalisée, et que les Canadiens soient des partenaires égaux dans notre expansion économique. Il poursuit en disant qu'elle formera des entrepreneurs importants et très compétents. A mon avis, la Corporation ne remportera dans ces domaines qu'un succès marginal car son objectif principal est de maximiser ses bénéfices. Et ce sont les bénéfices qui l'emporteront sur toute autre considération chaque fois que l'on devra choisir entre eux et un autre objectif tel que le développement de l'économie dans une optique entièrement canadienne.

• (4.40 p.m.)

Contrairement à la conception du gouvernement selon laquelle la Corporation de développement du Canada n'est rien de plus qu'un nouveau fonds d'investissement destiné à défendre les intérêts nationaux, le Nouveau parti démocratique voit la CDC comme le mécanisme de base, l'élément-clé du développement planifié de notre économie.

Mon collègue l'honorable député de Waterloo (M. Saltzman) a exposé dans le bill C-204 les objectifs que nous assignerions à une Corporation de développement du Canada. Monsieur l'Orateur, je crois qu'il serait utile que cela figure au compte rendu. L'article 4 de ce bill stipule:

La Corporation a pour objets

a) de faire appel aux fonds privés et de les canaliser vers des investissements qui servent l'intérêt public du Canada tout entier;

b) de développer le secteur public de l'économie lorsque ceci est nécessaire à la croissance de l'économie, à la planification nationale et à l'accroissement de l'indépendance du Canada; la Corporation peut conclure aussi des arrangements sous forme de consortium avec des intérêts privés là où elle détient le contrôle effectif ou là où elle peut l'acquérir;

c) de toujours agir comme un instrument de la politique du gouvernement en matière de planification et de mise en valeur et d'être directement responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du Ministre;

d) d'encourager la rationalisation et une plus grande spécialisation de l'industrie au Canada en vue de créer une économie plus productive;

e) de s'engager avec les organismes et les agences provinciales dans des programmes régionaux de mise en valeur pour s'assurer que chaque partie du Canada qui est capable de soutenir une mise en valeur viable est largement engagée dans l'avenir industriel de ce pays;

[M. Rowland.]

f) de favoriser des projets de participation des travailleurs aux entreprises créées ou aidées par la Corporation, à titre de modèle de tels projets dans l'industrie en général;

g) de financer et d'exploiter de nouvelles initiatives dans la recherche, des innovations scientifiques et technologiques qui augmenteront la capacité de l'industrie canadienne en matière de spécialisation et de concurrence sur les marchés mondiaux;

h) d'aider les compagnies et les particuliers à concevoir des possibilités économiques provenant des inventions et de s'assurer que le Canada en retire des avantages.

Dans son discours d'hier soir, le député de Waterloo a développé chacun de ces objectifs; je ne recommencerai pas. Pour résumer, qu'il me suffise de dire qu'à notre avis, une Corporation de développement du Canada bien constituée doit être la force majeure qui nous aidera à redresser les disparités économiques régionales, à rapatrier notre économie et à mettre un point final à l'exportation d'emplois que représentent nos exportations de matières premières en développant des industries secondaires qui encadreraient étroitement notre production primaire minérale. Nous voyons une Corporation de développement du Canada, bien constituée, remplacer les programmes inefficaces de subventions à l'industrie privée, que le gouvernement dispense actuellement par l'intermédiaire du ministère de l'Expansion économique régionale et d'autres programmes, alors qu'il tente futillement de combler les disparités économiques régionales.

Nous envisageons aussi une Corporation de développement du Canada, bien constituée, comme une réponse éventuelle à nombre des problèmes auxquels le ministre du Revenu national (M. Gray) s'attachera probablement dans son Livre blanc, tant attendu, sur la propriété étrangère. Bref, nous voyons la nécessité de créer une Corporation de développement du Canada, financée au moyen de fonds publics, contrôlée et dirigée par les représentants élus des Canadiens, qui servira les intérêts de toute notre population. Je n'hésite pas à le dire car, suivant une proposition fondamentale du parti socialiste démocrate, les membres d'une nation ont le droit et le pouvoir de s'entendre sur l'utilisation de leurs ressources humaines et matérielles, par voie de décisions politiques. De cette façon, ils peuvent déterminer la nature et l'objet de leur existence.

Nos grands objectifs nationaux sont demeurés inaccessibles aux gouvernements liés, suivant la tradition, aux intérêts des sociétés. Les grandes décisions concernant nos vies se prennent encore alors qu'on assimile le profit des sociétés au bien de l'humanité. Les problèmes de la pollution et de la propriété étrangère devraient maintenant nous avoir fait comprendre que nous ne pouvons compter sur la seule entreprise privée pour nous offrir une économie répondant aux besoins des Canadiens et aux objectifs et aspirations qui sont normalement le partage de l'homme et de tout Canadien.

A notre avis, la CDC n'aura de signification que si elle constitue un instrument de politique nationale guidé par le gouvernement. Manifestement, la CDC telle que décrite dans ce bill n'en sera pas un, et voici pourquoi. Premièrement, le bill spécifie que la Corporation n'est pas un organisme de Sa Majesté. Deuxièmement, il soustrait nommément la Corporation à la surveillance du Parlement. Troisièmement, alors qu'il crée un conseil d'administration, le bill permet au maximum la désignation de